

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept septembre, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de POISIEUX en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

21 septembre 2022

Nombre de délégués

En exercice : 21
Présents : 15
Pouvoirs : 4
Absents : 2

Etaient présents : M. Alain MORNAY, Président, M. Bernard BAUCHER, Mme Chantal CREPAT, Mme Agnès DELANNOY, M. Jany FOUGERE, M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, M. Eric KORCABA, M. Olivier HOCHEDDEL, Mme Muriel LECLEIR, M. Filipe MAIA, M. Jacky MORTIER, M. Damien PRELY, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, Mme Laure BAILLEUL, membres

Date d'affichage :

21 septembre 2022

Pouvoirs : Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à Jany FOUGERE
Pascale DIAS donne pouvoir à Thierry SIMONI
Isabelle VILLEMONT donne pouvoir à Jacky MORTIER
Alain DE GALBERT donne pouvoir à Alain MORNAY

Absents et excusés : M. Rémi POINTEREAU
M. Julien YVON

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

Chantal CREPAT a été nommée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance

2022-62- Prix de vente des terrains de la ZA de Massay de la CDC Cœur de Berry à la commune de Massay – annule et remplace délibération n°2022-51

Pour rappel, suite au départ de Massay de la Communauté de communes Cœur de Berry, des négociations ont eu lieu concernant le calcul du montant de la soule de sortie et le calcul du prix de vente des parcelles de la Zone d'activités de Massay, ces parcelles étant propriété de la CDC Cœur de Berry.

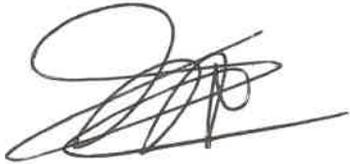
Par courrier en date du 6 avril 2022, la commune de Massay a informé la CDC Cœur de Berry de sa proposition d'acquérir les parcelles YC 730, YB 285 et YB 280 au prix de **3€/m²** soit un prix d'achat total de **147 012 €** pour l'ensemble de la superficie. Par délibération n°2022-51, le conseil communautaire a décidé à l'unanimité de vendre les parcelles précitées au prix de 3€/m².

Par mail du 29 août 2022, la Commune de Massay nous informe d'une erreur, la parcelle YC 730 n'existant pas, et qu'il s'agissait en fait de la parcelle YC 430.

Il est donc demandé au conseil communautaire de délibérer à nouveau pour modifier le numéro de parcelle. Les autres dispositions prises dans la délibération n°2022-51 restent inchangées.

Après en avoir délibéré, le conseil décide **UNANIMEMENT** de vendre à la commune de Massay les parcelles YC 430, YB 285 et YB 280 au prix de **3€/m²** soit un prix de vente total de **147 012 €**.

Le secrétaire de séance
Chantal CREPAT



Le Président,
Alain MORNAY



Publication sur le site internet le 30/09/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept septembre, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de POISIEUX en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

21 septembre 2022

Nombre de délégués

En exercice : 21
Présents : 15
Pouvoirs : 4
Absents : 2

Etaient présents : M. Alain MORNAY, Président, M. Bernard BAUCHER, Mme Chantal CREPAT, Mme Agnès DELANNOY, M. Jany FOUGERE, M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, M. Eric KORCABA, M. Olivier HOCHEDDEL, Mme Muriel LECLEIR, M. Filipe MAIA, M. Jacky MORTIER, M. Damien PRELY, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, Mme Laure BAILLEUL, membres

Date d'affichage :

21 septembre 2022

Pouvoirs : Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à Jany FOUGERE
Pascale DIAS donne pouvoir à Thierry SIMONI
Isabelle VILLEMONT donne pouvoir à Jacky MORTIER
Alain DE GALBERT donne pouvoir à Alain MORNAY

Absents et excusés : M. Rémi POINTEREAU
M. Julien YVON

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

Mme Chantal CREPAT a été nommée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

2022-63- Avenant n°2 à la convention DSP SPANC et avenant n°1 à la convention DSP microcrèches

Par courrier du 29 juillet 2022, la Préfecture nous rappelle la Circulaire du 3 février 2022 et la Loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République. En effet, les contrats de concession dont les délégations de service public et les marchés publics ayant pour objet de confier l'exécution d'un service public doivent comprendre, dans les mentions contractuelles, un rappel des principes de laïcité, de neutralité et d'égalité de traitement des personnes. Cette obligation légale s'applique également aux contrats qui ont été signés avant la parution de cette loi dès lors que le terme du contrat de commande public est postérieur au 25 février 2023.

La DSP SPANC et la DSP microcrèches sont donc concernées par cette obligation. Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer un avenant n°2 à la DSP SPANC et un avenant n°1 à la DSP microcrèches, avenants qui permettront de compléter ces délégations de service public.

Après en avoir délibéré, le conseil décide **UNANIMEMENT** d'autoriser le Président à signer l'avenant N°2 à la convention DSP SPANC et l'avenant n°1 à la convention DSP microcrèches.

Le secrétaire de séance
Chantal CREPAT



Le Président,
Alain MORNAY



Publication sur le site internet le 30/09/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept septembre, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de POISIEUX en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

21 septembre 2022

Nombre de délégués

En exercice : 21
Présents : 15
Pouvoirs : 4
Absents : 2

Etaient présents : M. Alain MORNAY, Président, M. Bernard BAUCHER, Mme Chantal CREPAT, Mme Agnès DELANNOY, M. Jany FOUGERE, M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, M. Eric KORCABA, M. Olivier HOCHEDDEL, Mme Muriel LECLEIR, M. Filipe MAIA, M. Jacky MORTIER, M. Damien PRELY, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, Mme Laure BAILLEUL, membres.

Date d'affichage :

21 septembre 2022

Pouvoirs : Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à Jany FOUGERE
Pascale DIAS donne pouvoir à Thierry SIMONI
Isabelle VILLEMONT donne pouvoir à Jacky MORTIER
Alain DE GALBERT donne pouvoir à Alain MORNAY

Absents et excusés : M. Rémi POINTEREAU
M. Julien YVON

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

Chantal CREPAT a été nommée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance

2022-64- Adhésion au service de remplacement et de renfort du secrétariat du Centre de Gestion du Cher

Suite au départ de la Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes, et dans l'attente du recrutement d'un remplaçant, il y a un surcroît d'activité au sein des services administratifs de la Communauté de Communes.

Le Centre de Gestion du Cher offre un service de remplacement et de renfort du secrétariat conformément à la loi n° 84-53 modifiée du 26 janvier 1984, article 25, et créé par délibération du Conseil d'Administration le 17 novembre 1986.

La secrétaire itinérante pourrait intervenir principalement pour saisir la comptabilité de la Communauté de Communes deux fois par mois en fonction de ses disponibilités. Le coût du service est de 180 € la journée.

Il est proposé au conseil communautaire d'adhérer au service de remplacement et de renfort du secrétariat du Centre de Gestion et d'autoriser le Président à signer la convention correspondante.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide unanimement d'adhérer au service de remplacement et de renfort du Centre de Gestion et autorise le Président à signer la convention.

Le secrétaire de séance
Chantal CREPAT



Le Président,
Alain MORNAY



Publication sur le site internet le 30/09/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept septembre, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de POISIEUX en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

21 septembre 2022

Nombre de délégués

En exercice : 21
Présents : 15
Pouvoirs : 4
Absents : 2

Etaient présents : M. Alain MORNAY, Président, M. Bernard BAUCHER, Mme Chantal CREPAT, Mme Agnès DELANNOY, M. Jany FOUGERE, M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, M. Eric KORCABA, M. Olivier HOCHEDDEL, Mme Muriel LECLEIR, M. Filipe MAIA, M. Jacky MORTIER, M. Damien PRELY, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, Mme Laure BAILLEUL, membres.

Date d'affichage :

21 septembre 2022

Pouvoirs : Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à Jany FOUGERE
Pascale DIAS donne pouvoir à Thierry SIMONI
Isabelle VILLEMONT donne pouvoir à Jacky MORTIER
Alain DE GALBERT donne pouvoir à Alain MORNAY

Absents et excusés : M. Rémi POINTEREAU
M. Julien YVON

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

Chantal CREPAT a été nommée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance

2022-65- Création de poste catégorie B rédacteur principal 2^{ème} classe

Le Président, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi ou de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique avant délibération.

Le Président propose à l'assemblée :

Suite à la procédure de recrutement d'un nouveau responsable de la CDC Cœur de Berry, le candidat retenu est actuellement rédacteur principal 2^{ème} classe et sera recruté par voie de mutation. Il convient donc de compléter les effectifs et de créer un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-2 et 3-3,

Vu le tableau des emplois,

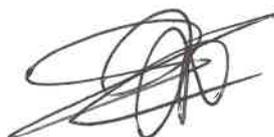
DECIDE :

- d'adopter la proposition du Président
- de modifier ainsi le tableau des emplois :

SERVICE ADMINISTRATIF					
EMPLOI	GRADE ASSOCIÉ(S)	CATÉGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Responsable de la Communauté de Communes	rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	0	1	TC

- d'inscrire au budget les crédits correspondants

Le secrétaire de séance
Chantal CREPAT



Le Président,
Alain MORNAY



Publication sur le site internet le 30/09/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept septembre, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de POISIEUX en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

21 septembre 2022

Nombre de délégués

En exercice : 21
Présents : 15
Pouvoirs : 4
Absents : 2

Etaient présents : M. Alain MORNAY, Président, M. Bernard BAUCHER, Mme Chantal CREPAT, Mme Agnès DELANNOY, M. Jany FOUGERE, M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, M. Eric KORCABA, M. Olivier HOCHEDDEL, Mme Muriel LECLEIR M. Filipe MAIA, M. Jacky MORTIER, M. Damien PRELY, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, Mme Laure BAILLEUL, membres.

Date d'affichage :

21 septembre 2022

Pouvoirs : Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à Jany FOUGERE
Pascale DIAS donne pouvoir à Thierry SIMONI
Isabelle VILLEMONT donne pouvoir à Jacky MORTIER
Alain DE GALBERT donne pouvoir à Alain MORNAY

Absents et excusés : M. Rémi POINTEREAU
M. Julien YVON

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

Chantal CREPAT a été nommée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance

2022-66- Modification des statuts du SDE18

Les statuts du SDE18 n'ont pas évolué depuis 2016. Or, des évolutions ont eu lieu tant au niveau des membres du syndicat qu'au niveau des missions exercées par ce dernier. Une réflexion a donc été menée sur l'évolution des statuts du SDE18, évolution fortement encouragée par la Cour Régionale des Comptes.

L'actualisation des statuts prévoit :

- De modifier la composition du SDE18 pour prendre en compte l'évolution de la carte intercommunale,
- De supprimer la mention de la compétence MAC qui s'est terminée au 31/12/2021

En ce qui concerne les nouvelles compétences, le projet prévoit :

- D'élargir la compétence IRVE (infrastructure de recharge de véhicules électriques) aux mobilités douces
- D'ajouter une compétence en matière de production et/ou distribution de chaleur ou de froid
- De permettre au SDE 18 d'exercer des activités complémentaires à l'exercice des compétences obligatoires et optionnelles et notamment la réalisation de prestations de service pour le compte de ses membres mais également pour le compte d'une autre collectivité, d'un autre établissement public de coopération intercommunale, d'un syndicat mixte, ou de tiers.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte, à L'UNANIMITE les nouveaux statuts du SDE 18

Le secrétaire de séance
Chantal CREPAT



Le Président,
Alain MORNAY



Publication sur le site internet le 30/09/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept septembre, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de **POISIEUX** en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain **MORNAY**, Président.

Date de convocation :

21 septembre 2022

Nombre de délégués

En exercice : 21
Présents : 15
Pouvoirs : 4
Absents : 2

Etaient présents : M. Alain **MORNAY**, Président, M. Bernard **BAUCHER**, Mme Chantal **CREPAT**, Mme Agnès **DELANNOY**, M. Jany **FOUGERE**, M. Jean-Sylvain **GUILLEMAIN**, M. Eric **KORCABA**, M. Olivier **HOCHEDDEL**, Mme Muriel **LECLEIR**, M. Filipe **MAIA**, M. Jacky **MORTIER**, M. Damien **PRELY**, M. Pascal **RAPIN**, M. Thierry **SIMONI**, Mme Laure **BAILLEUL**, membres

Date d'affichage :

21 septembre 2022

Pouvoirs : Cidalia **DE SOUSA** donne pouvoir à Jany **FOUGERE**
Pascale **DIAS** donne pouvoir à Thierry **SIMONI**
Isabelle **VILLEMONT** donne pouvoir à Jacky **MORTIER**
Alain **DE GALBERT** donne pouvoir à Alain **MORNAY**

Absents et excusés : M. Rémi **POINTEREAU**
M. Julien **YVON**

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

Chantal **CREPAT** a été nommée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance

2022-67- Mise en place de registres santé, hygiène et sécurité

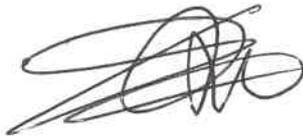
Le Décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale rend obligatoire la mise en place différents registres en matière de santé, hygiène et sécurité au travail. Il est donc demandé au conseil communautaire de valider l'ouverture des registres suivants :

- Registre d'accident (registre permettant de déclarer tous les accidents, même bénins, avec ou sans arrêt de travail)
- Registre de santé et de sécurité au travail (destiné à signaler toutes les observations et/ou suggestions relatives à l'amélioration de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail dans la collectivité).
- Registre des dangers graves et imminents (document dans lequel sont consignées toutes les situations où un agent a exercé son droit de retrait)
- Registre d'exposition à l'amiante pour la déchetterie

Les différents registres seront accessibles aux agents dans les différents sites de la CDC.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide, à L'UNANIMITE la mise en place des différents registres précités.

Le secrétaire de séance
Chantal CREPAT



Le Président,
Alain MORNAY



Publication sur le site internet le 30/09/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept septembre, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de **POISIEUX** en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain **MORNAY**, Président.

Date de convocation :

21 septembre 2022

Nombre de délégués

En exercice : 21
Présents : 15
Pouvoirs : 4
Absents : 2

Etaient présents : M. Alain **MORNAY**, Président, M. Bernard **BAUCHER**, Mme Chantal **CREPAT**, Mme Agnès **DELANNOY**, M. Jany **FOUGERE**, M. Jean-Sylvain **GUILLEMAIN**, M. Eric **KORCABA**, M. Olivier **HOCHEDDEL**, Mme Muriel **LECLEIR**, M. Filipe **MAIA**, M. Jacky **MORTIER**, M. Damien **PRELY**, M. Pascal **RAPIN**, M. Thierry **SIMONI**, Mme Laure **BAILLEUL**, membres.

Date d'affichage :

21 septembre 2022

Pouvoirs : Cidalia **DE SOUSA** donne pouvoir à Jany **FOUGERE**
Pascale **DIAS** donne pouvoir à Thierry **SIMONI**
Isabelle **VILLEMONT** donne pouvoir à Jacky **MORTIER**
Alain **DE GALBERT** donne pouvoir à Alain **MORNAY**

Absents et excusés : M. Rémi **POINTEREAU**
M. Julien **YVON**

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

Chantal **CREPAT** a été nommée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance

2022-68- Convention de partenariat avec le CDOS pour les jeux d'automne 2022

Dans le cadre de l'organisation des jeux d'automne en Berry **du 24 au 26 octobre** et **du 2 au 4 novembre 2022** – soit 6 jours d'activités sur le territoire de Cœur de Berry à destination des 11-18 ans, il est proposé au conseil de voter la convention avec le CDOS pour la mise en place des activités sportives et culturelles.

Le CDOS nous a indiqué que le coût pour les jeux d'automne sera de 2 600 €. Pour mémoire, la contribution de la CDC pour les jeux de printemps était de 2 220 € et pour les jeux d'été de 2 200 €.

Il est proposé au conseil d'autoriser le Président à signer ladite convention.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à L'UNANIMITE, autorise le Président à signer la convention de partenariat avec le CDOS pour l'organisation des jeux d'automne 2022.

Le secrétaire de séance
Chantal CREPAT



Le Président,
Alain MORNAY



Publication sur le site internet le 30/09/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept septembre, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de **POISIEUX** en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain **MORNAY**, Président.

Date de convocation :

21 septembre 2022

Nombre de délégués

En exercice : 21
Présents : 15
Pouvoirs : 4
Absents : 2

Etaient présents : M. Alain **MORNAY**, Président, M. Bernard **BAUCHER**, Mme Chantal **CREPAT**, Mme Agnès **DELANNOY**, M. Jany **FOUGERE**, M. Jean-Sylvain **GUILLEMAIN**, M. Eric **KORCABA**, M. Olivier **HOCHEDDEL**, Mme Muriel **LECLEIR**, M. Filipe **MAIA**, M. Jacky **MORTIER**, M. Damien **PRELY**, M. Pascal **RAPIN**, M. Thierry **SIMONI**, Mme Laure **BAILLEUL**, membres

Date d'affichage :

21 septembre 2022

Pouvoirs : Cidalia **DE SOUSA** donne pouvoir à Jany **FOUGERE**
Pascale **DIAS** donne pouvoir à Thierry **SIMONI**
Isabelle **VILLEMONT** donne pouvoir à Jacky **MORTIER**
Alain **DE GALBERT** donne pouvoir à Alain **MORNAY**

Absents et excusés : M. Rémi **POINTEREAU**
M. Julien **YVON**

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

Chantal **CREPAT** a été nommée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance

2022-69- Avis sur le projet de construction d'une unité de production photovoltaïque au sol à Quincy au titre de l'évaluation environnementale

Un projet de construction de centrale photovoltaïque est au sol au lieu-dit L'Ile à Quincy est en cours. Dans le cadre de l'instruction du permis de construire, conformément aux dispositions des articles L.122-1 et R122-7 du code de l'environnement, le conseil communautaire est appelé à donner son avis sur le projet au titre de l'évaluation environnementale.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITE, émet un avis favorable au titre de l'évaluation environnement du projet de construction d'une unité de production photovoltaïque au sol à Quincy.

Le secrétaire de séance
Chantal **CREPAT**



Le Président,
Alain **MORNAY**



Publication sur le site internet le 30/09/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept septembre, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de POISIEUX en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

21 septembre 2022

Nombre de délégués

En exercice : 21
Présents : 15
Pouvoirs : 4
Absents : 2

Etaient présents : M. Alain MORNAY, Président, M. Bernard BAUCHER, Mme Chantal CREPAT, Mme Agnès DELANNOY, M. Jany FOUGERE, M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, M. Eric KORCABA, M. Olivier HOCHEDDEL, Mme Muriel LECLEIR, M. Filipe MAIA, M. Jacky MORTIER, M. Damien PRELY, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, Mme Laure BAILLEUL, membres

Date d'affichage :

21 septembre 2022

Pouvoirs : Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à Jany FOUGERE
Pascale DIAS donne pouvoir à Thierry SIMONI
Isabelle VILLEMONT donne pouvoir à Jacky MORTIER
Alain DE GALBERT donne pouvoir à Alain MORNAY

Absents et excusés : M. Rémi POINTEREAU
M. Julien YVON

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

Chantal CREPAT a été nommée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance

2022-70- Renouvellement contrat aidé

Monsieur le Président propose le renouvellement du contrat Unique d'Insertion dont bénéficie un des agents affecté à la déchetterie intercommunale basée à Lury-sur-Arnon, à compter du 22 novembre 2022, ce contrat arrivant à échéance le 21/11/22. Ce renouvellement est possible pour une durée de 6 mois, soit jusqu'au 21 mai 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à L'UNANIMITE, accepte le renouvellement du contrat aidé pour une durée de 6 mois et autorise le Président à effectuer toutes les démarches liées à ce renouvellement et à signer tous les documents y afférent.

Le secrétaire de séance
Chantal CREPAT



Le Président,
Alain MORNAY



Publication sur le site internet le 30/09/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept septembre, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de **POISIEUX** en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain **MORNAY**, Président.

Date de convocation :

21 septembre 2022

Nombre de délégués

En exercice : 21
Présents : 15
Pouvoirs : 4
Absents : 2

Etaient présents : M. Alain **MORNAY**, Président, M. Bernard **BAUCHER**, Mme Chantal **CREPAT**, Mme Agnès **DELANNOY**, M. Jany **FOUGERE**, M. Jean-Sylvain **GUILLEMAIN**, M. Eric **KORCABA**, M. Olivier **HOCHEDDEL**, Mme Muriel **LECLEIR**, M. Filipe **MAIA**, M. Jacky **MORTIER**, M. Damien **PRELY**, M. Pascal **RAPIN**, M. Thierry **SIMONI**, Mme Laure **BAILLEUL**, membres

Date d'affichage :

21 septembre 2022

Pouvoirs : Cidalia **DE SOUSA** donne pouvoir à Jany **FOUGERE**
Pascale **DIAS** donne pouvoir à Thierry **SIMONI**
Isabelle **VILLEMONT** donne pouvoir à Jacky **MORTIER**
Alain **DE GALBERT** donne pouvoir à Alain **MORNAY**

Absents et excusés : M. Rémi **POINTEREAU**
M. Julien **YVON**

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

Chantal **CREPAT** a été nommer pour assurer les fonctions de secrétaire de séance

2022-71- Contrat de territoire 2022-2026

Dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire, le Conseil Départemental du Cher propose à la communauté de Communes de conclure un nouveau Contrat de Territoire pour la période 2022-2026. Ce nouveau Contrat de territoire est en cours de préparation. L'enveloppe disponible pour le territoire est de 345 000 € à répartir pour les projets de la CDC et ceux de Lury-sur-Arnon.

Il est proposé de répartir l'enveloppe comme suit :

- 80 000 € pour le projet de local médical pour la commune de Lury sur Arnon (soit environ 40% du projet réévalué à 200 197 € HT)
- 66 162 € pour le projet halle sportive de Ste Thorette (9.6% du montant HT total du projet)
- 178 838 € pour l'amélioration de la desserte économique et touristique du milieu viticole

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à L'UNANIMITE,

- Vote la répartition du contrat de territoire telle que présentée
- Autorise le Président à signer le contrat de territoire entre le Département du Cher, la Communauté de Communes Cœur de Berry et la commune de Lury sur Arnon
- Autorise le Président à demander les subventions correspondantes auprès du Département du Cher et à signer tous les documents y afférent.

Le secrétaire de séance
Chantal CREPAT



Le Président,
Alain MORNAY



Publication sur le site internet le 30/09/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept septembre, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de **POISIEUX** en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain **MORNAY**, Président.

Date de convocation :

21 septembre 2022

Nombre de délégués

En exercice : 21

Présents : 15

Pouvoirs : 4

Absents : 2

Etaient présents : M. Alain **MORNAY**, Président, M. Bernard **BAUCHER**, Mme Chantal **CREPAT**, Mme Agnès **DELANNOY**, M. Jany **FOUGERE**, M. Jean-Sylvain **GUILLEMAIN**, M. Eric **KORCABA**, M. Olivier **HOCHEDDEL**, Mme Muriel **LECLEIR**, M. Filipe **MAIA**, M. Jacky **MORTIER**, M. Damien **PRELY**, M. Pascal **RAPIN**, M. Thierry **SIMONI**, Mme Laure **BAILLEUL**, membres.

Date d'affichage :

21 septembre 2022

Pouvoirs : Cidalia **DE SOUSA** donne pouvoir à Jany **FOUGERE**
Pascale **DIAS** donne pouvoir à Thierry **SIMONI**
Isabelle **VILLEMONT** donne pouvoir à Jacky **MORTIER**
Alain **DE GALBERT** donne pouvoir à Alain **MORNAY**

Absents et excusés : M. Rémi **POINTEREAU**
M. Julien **YVON**

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

Chantal **CREPAT** a été nommer pour assurer les fonctions de secrétaire de séance

2022-72- Désignation d'un délégué au comité de pilotage du Projet Alimentaire Territorial du PETR Centre-Cher

Dans le cadre de l'élaboration d'un nouveau projet de territoire, le PETR Centre -Cher a mis en place un Projet Alimentaire Territorial (PAT). Ce projet est prévu par l'article 39 de la loi avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt de 2014, et a ensuite été conforté par loi EGALIM de 2018. L'objectif est de développer les circuits courts sur le territoire du PETR Centre-Cher ainsi que de coordonner et mettre en réseau les acteurs locaux de l'agriculture et de l'alimentation. Le PAT a vocation à répondre à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et sanitaires.

La Communauté de communes doit désigner un représentant pour siéger au sein de ce Comité de pilotage.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à L'UNANIMITE, nomme Monsieur Bernard BAUCHER en tant que représentant de la Communauté de Communes au Comité de pilotage du Projet Alimentaire Territorial du PETR Centre Cher.

Le secrétaire de séance
Chantal CREPAT



Le Président,
Alain MORNAY



Publication sur le site internet le 30/09/2022